

« **Les investisseurs seraient  
davantage attirés par le Canada  
si les 13 organismes qui  
réglementent les marchés  
canadiens des valeurs mobilières  
étaient remplacés par un seul  
organisme national  
de réglementation.** »

*Rodrigo de Rato, ancien directeur général  
du Fonds monétaire international*

*Dans un rapport récemment rendu public, le Groupe d'experts sur  
la réglementation des valeurs mobilières a formulé les  
recommandations suivantes :*

*Faire progresser une réglementation plus proportionnée  
et davantage fondée sur des principes.*

*Prendre des mesures particulières visant à améliorer  
l'application des règlements au Canada.*

*Remédier aux lacunes existantes à l'aide de mesures visant  
à mieux répondre aux besoins des investisseurs individuels.*

*Le Groupe d'experts croit que le meilleur moyen de mettre en  
œuvre ces recommandations consiste à créer un organisme  
unique de réglementation des valeurs mobilières ayant une  
responsabilité nationale clairement établie, mais aussi à établir  
une structure décentralisée forte conservant les services locaux  
et les compétences régionales.*

**Pour en savoir plus au sujet des recommandations  
formulées par le Groupe d'experts sur la réglementation  
des valeurs mobilières, prière de consulter le site Web  
<http://www.groupeexperts.ca>**

*Espace réservé pour le nom du commanditaire, son logo  
ainsi qu'un court énoncé.*



**Le Canada est le seul grand pays au monde sans organisme unique de réglementation des valeurs mobilières. En 2007, il était l'un des deux pays parmi les 182 membres de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) à ne pas avoir d'organisme unique de réglementation des valeurs mobilières. Le fait que le Canada n'ait aucun porte parole sur la scène internationale laisse planer un doute sur la solidité et l'efficacité des marchés financiers canadiens.** *Association du Barreau de l'Ontario*

*Dans un rapport récemment rendu public, le Groupe d'experts sur la réglementation des valeurs mobilières a formulé les recommandations suivantes :*

*Faire progresser une réglementation plus proportionnée et davantage fondée sur des principes.*

*Prendre des mesures particulières visant à améliorer l'application des règlements au Canada.*

*Remédier aux lacunes existantes à l'aide de mesures visant à mieux répondre aux besoins des investisseurs individuels.*

*Le Groupe d'experts croit que le meilleur moyen de mettre en œuvre ces recommandations consiste à créer un organisme unique de réglementation des valeurs mobilières ayant une responsabilité nationale clairement établie, mais aussi à établir une structure décentralisée forte conservant les services locaux et les compétences régionales.*

**Pour en savoir plus au sujet des recommandations formulées par le Groupe d'experts sur la réglementation des valeurs mobilières, prière de consulter le site Web <http://www.groupeexperts.ca>**

*Espace réservé pour le nom du commanditaire, son logo ainsi qu'un court énoncé.*